

Séance du 11 avril 2017 : rapport succinct

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Marie-Françoise BLANC.

Présents : Mr GAREL, Mme BLANC. Mrs CÉRÉ, ROMÉRO. Mmes OUZIOUI. M. DEBOOSÈRE. Mme MIGAUD. MMS SEGONNE, CLARENC, NORKOWSKI, OM. Mme BRIAUT. M. LEROUX. Mmes MIRA, BEAUCAMP.

Absents excusés : Mme GRIEL donne procuration à M. GAREL. M. LUCAS donne procuration à M. LEROUX. Mme CHALARD donne procuration à Mme MIGAUD. Mrs AZÉMA, AZÉMAR. Mmes GOSSE, AVÉROUS, BEC.

Secrétaire de séance : M. Cyril OM

Après lecture du compte rendu du 6 décembre 2016, Mme Marie-Françoise BLANC, ouvre la séance.

Ordre du jour de la séance :

Compte-rendu de Décisions

- *Commandes passées en vertu de la délégation générale.*

Affaires générales – Finances

Commune :

- *Vote du Budget Primitif 2017.*
- *Vote des taux des 3 taxes directes locales pour 2017.*
- *Fixation des droits, autres taxes et tarifs communaux.*
- *Attribution des subventions aux associations pour 2017.*
- *Opération « façades et bilans thermiques » 2017- autorisation de signer la convention avec City Consultant et attribution de subvention*
- *Fixation des Indemnités de fonction et de mission des élus conformément aux nouvelles dispositions à compter du 1^{er} janvier 2017*

Services Eau et Assainissement :

- *Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2016 et affectation du résultat.*
- *Vote des Budgets Primitifs 2017.*

Finances :

- *Demande de Subventions : Travaux d'aménagement de VRD route départementale n° 53 avenue d'Aussillon – Roussoulp*
- *Modification financement délibération n°2016-063 rénovation de l'éclairage public auprès de l'Etat et de la CACM*

Urbanisme – Affaires foncières

- *Approbation vente d'un bien sectionnaire intitulé « Patus de Calmon »*

Personnel

- *Tableau des effectifs au 1er janvier 2017.*
- *Création d'emplois saisonniers pour l'été 2017.*
- *Fermeture et ouverture d'un poste suite à changement de grade en 2017.*

Questions diverses

2017-001. Comptes rendus des décisions prises par Monsieur le Maire

- Vu les attributions déléguées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 portant délégation au Maire, définis aux articles L 2122-22 § 1, 4 du CGCT pour les marchés publics de travaux, fournitures et services dans le respect du CGCT, notamment de l'article L.2122-23 et du NCMP, notamment de l'article 40.

- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n° 2016-020 du 30 novembre 2016 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision 2016-014 attribuant le marché susvisé à l'entreprise SAS EUROVIA Midi Pyrénées pour un montant de 52 791.00 € HT pour le lot n° 1,

Considérant la découverte d'une canalisation non répertoriée sur le chantier en cours, il est nécessaire d'effectuer des travaux complémentaires afin de poursuivre l'ouvrage, nécessitant une augmentation du marché initial.

D'accepter l'avenant n° 1 au marché de travaux de voirie de la traversée d'Aiguefonde - lot n°1, afin de permettre la poursuite des travaux, soit une plus-value de 5 492.80 € HT fixant le nouveau montant du marché à 58 283.80 € HT pour le lot n°1 et de signer le devis correspondant.

Décision n° 2016-021 du 30 décembre 2016 : de confier à l'entreprise «SAS EQUASYS services informatiques » -32 av de la Montagne Noire – ZA le Causse – 81 100 Castres – la fourniture et la mise en place du matériel informatique pour l'école maternelle de Fontalba et la continuité du projet pour l'école primaire de Saint-Alby, selon détail ci-dessous :

- 1 classe mobile incluant un vidéoprojecteur, 5 postes mobiles (tablettes + clavier et étui), un tableau blanc émaillé, des équipements spécifiques (bornes wifi, switch) ainsi que les logiciels adaptés, l'installation sur site, mise en route, paramétrage, connexion et 5 PC portables pour la somme totale de 7 251.00 € HT soit 8 701.20 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice, Section d'Investissement- chap 21

Décision n° 2016-022 du 30 décembre 2016 : de procéder à l'acquisition d'un photocopieur noir et blanc et couleur de marque TRIUMPH-ADLER, modèle TA 2506-CI auprès de l'entreprise «SAS EQUASYS services informatiques» 32 av de la Montagne Noire – ZA le Causse – 81100 Castres, pour un montant de 2 700 € HT soit 3 240 € TTC et de conclure le contrat de maintenance suivant :

* 0.0037 € HT la copie noir et blanc

* 0.037 € HT la copie couleur

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice - Section d'Investissement – chap 21 pour l'achat et section fonctionnement – chap 011 pour la maintenance.

Décision n° 2017-002 du 29 mars 2017 : de confier à M.CROS Christophe – Entretien d'Espaces Verts – domicilié à Pierrouch 81660 Pont de l'Arn– la taille des haies des espaces verts de St Pierre, de l'école maternelle et du stade pour l'année 2017, pour un montant de 2 200.00 € HT soit 2 640.00 € TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice.

Décision n° 2017-003 du 29 mars 2017 : de confier à la SARL ORT PAYSAGES représentée par M. LAGOUTE Rémy – Entretien et Création d'Espaces Verts – domicilié 13bis route de Mazamet 81200 AIGUEFONDE– la tonte du stade, des espaces verts de l'école maternelle, de la crèche et de l'aire de jeux de Fontalba pour l'année 2017, pour un montant de 4 800,00€ HT soit 5 760,00€ TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice.

2017-002. Approbation des Budgets Primitifs 2017 de la Commune, des Services de l'Eau et de l'Assainissement de la Commune d'Aiguefonde

Vu le CGCT,

Vu les projets de budgets primitifs 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Budget Primitif 2017 de la Commune arrêté comme suit :

→ En dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 639 271,00 €

→ En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 683 297,00 €

- **Adopte** la reprise au Budgets Primitifs des services annexes de l'eau et de l'Assainissement des restes à réaliser et des résultats de l'exercice précédent après le vote des comptes administratifs respectifs,

- **Approuve** les Budgets Primitifs 2017 des services annexes de l'eau et de l'Assainissement arrêtés comme suit :

Service de l'Eau :

→ En dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 298 732.17 €

→ En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 114 196.34 €

Service de l'Assainissement :

→ En dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 180 581.64 €

→ En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 118 230.27 €

2017-003. Vote des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux des contributions directes de l'année 2017 au même niveau qu'en 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer les taux des contributions directes 2017 comme suit:

* Taxe d'habitation : 8,68 %

* Taxe foncière (bâti): 20,94 %

* Taxe foncière (non bâti): 102,96 %

2017-004. Fixation des tarifs eau et assainissement au 01/05/2017

A compter du 01/05/2017, les tarifs communaux des services de l'eau et de l'assainissement sont fixés aux montants suivants:

- *consommation : (par mètre cube)*

* eau : **1,03 €**

* redevance collecte assainissement (R1): **0,32 €**

- *abonnement (par compteur eau) : 27 € par an*

- *forfait assainissement individuel (spanc) :*

≤ 100 m3 : 45€

> 100 m3 : 55 €

à ces tarifs il convient d'ajouter la redevance de pollution domestique (0,32 €/m3) et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (0,245 €/m3) fixées chaque année par

l'Agence de l'eau Adour Garonne.

la participation pour le raccordement au réseau d'assainissement est inchangée : soit un montant de 1 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'approuver les tarifs détaillés ci-dessus à partir du 01/05/2017.

2017-005. Attribution des subventions aux associations année 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (13 voix POUR et 5 abstentions) :

Décide l'attribution pour l'exercice 2017 des subventions aux associations dont la liste figure en annexe, pour un montant global de 86 933.00 €.

	Votées 2017
ADACEM	80.00 €
ADAR Sce Aides à Domicile	1 280.00 €
AMICALE BOULISTE	100.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	120.00 €
AMICALE PHILATHELIQUE MAZAMETAINE	50.00 €
AMMAC (Asso. des marins et marins anciens combattants)	50.00 €
ASS. AUPRES DE MON ARBRE	110.00 €
ASS. COURIR ENSEMBLE	350.00 €
ASS. D'ORNITHOLOGIE DE LA MONTAGNE NOIRE	50.00 €
ASS. ESPOIRS EQUESTRES	80.00 €
ASS. FOPAC (ancien CPG ET CATM)	50.00 €
ASS. GYM TONIQUE FONTALBA	50.00 €
ASS. JEUNES SAPEURS POMPIERS	150.00 €
ASS. LE LAURIER ROSE (purpan)	100.00 €
ASS. LES PETITS FRERES DES PAUVRES	100.00 €
ASS. PASS AGES- (Résidence Foch)	300.00 €
AAPPMA Mazamet-Aussillon	180.00 €
ASS, J'M LIRE	80.00 €
ASS. RANDONNEES PEDESTRES	130.00 €
ASS. RESTOS DU COEUR	800.00 €
ASS. SPORTIVE CITE SCOLAIRE DE MZT	150.00 €
ASS. SPORTIVE COLLEGE MARCEL PAGNOL	200.00 €
ASS.LOS PITCHOUNETS	160.00 €
BASKET CLUB MAZAMET AUSSILLON	150.00 €
CASH (Centre d'accueil et soutien des malades et handicapés) Les Buissonnets	80.00 €
CONVIVAGE TARN	520.65 €
CLUB ALPIN FRANCAIS	120.00 €
CLUB CARPE MONTAGNE NOIRE	120.00 €
CLUB DE TIR PAYRIN AUGMONTEL	100.00 €
CLUB DE L'AMITIE	150.00 €
CLUB DU BOUTON D'OR	150.00 €
CLUB NAUTIQUE MAZAMET AUSSILLON	500.00 €
Comité MAFNACA	50.00 €
CROIX ROUGE MAZAMET	110.00 €

ECURIE MONTAGNE NOIRE	250.00 €
F. O. L. DU TARN	80.00 €
CLCV	80.00 €
FOYER DE CALMON	1 200.00 €
FOYER SOCIO-EDUCATIF MARCEL PAGNOL	50.00 €
JUDO CLUB AUSSILLONNAIS	80.00 €
JUDO CLUB MAZAMET	80.00 €
LES SAISONS DE LA VALLEE	180.00 €
L'HAUTPOULOISE	250.00 €
LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE	80.00 €
MAMRE	100.00 €
MAZAMET PLONGEE	100.00 €
Médecins du Monde	100.00 €
MJC AIGUEFONDE	2 200.00 €
MJC Centre de Loisirs	1 220.00 €
MOTO CLUB MAZAMETAIN	50.00 €
OFFICE DE TOURISME MAZAMET	500.00 €
O.M.A.A.J	2 500.00 €
O.M.A.A.J. Section fête	1 500.00 €
RCAM XIII	250.00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100.00 €
SNAAG (Sté Nationale des anciens et des amis de la gendarmerie)	100.00 €
SPORTING CLUB MAZAMETAIN	250.00 €
STE DE CHASSE	400.00 €
STE DE PETANQUE	100.00 €
TENNIS CLUB AIGUEFONDE	100.00 €
TRESORERIE MUTUELLE DU TRESOR	15.00 €
UNION ASS HUMANIT. ET CARITATIVES (épicerie sociale)	450.00 €
UNION SPORTIVE AIGUEFONDE	4 500.00 €
UVM	180.00 €
VALLEE DU THORE HANDBALL CLUB	180.00 €
VTT CLUB MAZAMET MONTAGNE NOIRE	150.00 €
Divers (MONTANT NON ENCORE ATTRIBUE)	10 854.35 €
SOUS TOTAL	35 000.00 €
AUTRES SUBVENTIONS	Votees 2017
AIDE AUX JEUNES POUR LES FORMATIONS BAFA (brevet aptitude)	500.00 €
PARTICIPATION AUX ACTIONS DE SENSIBILISATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE	1 000.00 €
OFFICE DU TOURISME (reverst taxe de séjour)	1 000.00 €
MJC (ALAE) y compris acompte déjà alloué	30 000.00 €
CRECHE LES BAMBINS D'AUTAN y compris acompte déjà alloué	17 000.00 €
ASS. PAUSE FAMILLES - RAM	2 433.00 €
SOUS-TOTAL	51 933.00 €
TOTAL GENERAL	86 933.00 €

- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017 de la commune, compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

2017-006. Renouvellement convention opération façades 2017

Le Conseil Municipal d'Aiguefonde, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler l'opération «façades et bilans thermiques» sur la Commune pour l'année 2017.

- Approuve la convention de suivi d'animation et de conseil ci-annexée, entre la Commune d'Aiguefonde et CITY Consultant représenté par M. Didier CUQUEL, dont le siège est situé 1 rue Eugène LÉris- 81100 CASTRES, fixant la participation de la Commune à 3 420 € HT soit 4 104 € TTC pour 2017.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2017, chapitre 011 – section de fonctionnement compte 6226 « honoraires ».

2017-007. Aide à la rénovation façades – Attribution de subvention

Monsieur Vincent GAREL, Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante :

NOM, Prénom, Adresse	Travaux	Subvention
FABRE Jacques – 3 rue du Sol - Aiguefonde	7 885 €	1 413 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accorder l'aide aux «rénovations de façades» pour un montant de 1 413 € comme indiqué ci-dessus.

Sous réserve du contrôle et visa de M. CUQUEL à l'issue des travaux.

- Dit que les crédits correspondants sont portés au Budget Primitif 2016 de la Commune, compte 20421 - « subventions d'équipement aux personnes de droit privé ».

2017-009. Service de l'Eau- Approbation du Compte de CG° et du Compte Administratif 2016

Le compte administratif de l'exercice 2016 du Service de l'Eau fait apparaître les résultats suivants :

SECTION	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice 2016	Résultat global de clôture 2016
FONCTIONNEMENT	48 306.79 €	-46 804.03 €	1 502.76 €
INVESTISSEMENT	26 489.78 €	-34 186.12 €	-7 696.34 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte de gestion du receveur 2016 et le compte administratif 2016 dont les résultats sont identiques.

Le Maire, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2016, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote.

Madame Marie-Françoise BLANC le remplace, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion 2016 du receveur,

Approuve le compte administratif 2016 conformément au document joint en annexe,

Constata l'accord du Trésorier principal de MAZAMET sur les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives :

* au résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice,

* aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Décide de la reprise sur le BP 2017 du résultat de clôture 2016.

2017-010. Budget de l'eau- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	-46 804.03 € 0.00 €
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif (si déficit) R002 du compte administratif (si excédent)	48 306.79 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 502.76 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	-7 696.34 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00 €
Besoin de financement = e + f	7 696.34 €
AFFECTATION (2) = d.	1 502.76 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	1 502.76 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

2017-011. Service Assainissement- Approbation du Compte de Gestion et du Compte administratif 2016

Le compte administratif de l'exercice 2016 du Service de l'Assainissement fait apparaître les résultats suivants :

SECTION	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice 2016	Résultat global de clôture 2016
FONCTIONNEMENT	125 173.03 €	3 294.37 €	128 467.40 €
INVESTISSEMENT	-3 156.04 €	2 907.41 €	-248.63 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement

Il est proposé au Conseil d'approuver le compte de gestion du receveur 2016 et le compte administratif 2016 dont les résultats sont identiques.

Le Maire, après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2016, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote.

M. Jean-Philippe CÉRÉ le remplace, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** le compte de gestion 2016 du receveur,
- **Approuve** le compte administratif 2016 conformément au document joint en annexe,
- **Constata** l'accord du Trésorier principal de MAZAMET sur les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives :
 - * au résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice,
 - * aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Décide** de la reprise sur le BP 2017 du résultat de clôture 2016.

2016-012. Budget assainissement- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	3 294.37 € 0.00 €
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif (si déficit) R002 du compte administratif (si excédent) Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	125 173.03 € 128 467.40 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D001 (si déficit) R001 (si excédent)	-248.63 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -) Besoin de financement = e + f	0.00 € 248.63 €
AFFECTATION (2) = d.	128 467.40 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	248.63 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	128 218.77 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

2017-013. Travaux Roussoulp – demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire auprès du Sénat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux de VRD, route départementale n°53 avenue d'Aussillon à Roussoulp.

Afin de mettre en action ce plan, il convient de procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Pour information, le montant prévisionnel de la subvention est estimé à 33 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le dossier et sollicite une aide financière, au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire 2017,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide

2017-014. Modification plan de financement des travaux de rénovation de l'éclairage public et demande de subventions auprès de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

M. le Maire rappelle que, par délibérations n° 2016-063 et 064, séance du 19 octobre 2016, le Conseil municipal a validé, pour un montant prévisionnel HT de 242 211.40 €, le projet de rénovation de l'éclairage public et a approuvé le plan de financement s'y rapportant, ainsi que les demandes de subventions auprès de l'Etat et de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Considérant que certains partenaires financiers se sont depuis positionnés, il convient de modifier la répartition d'attribution des subventions,

M. le Maire propose un nouveau plan de financement, comme suit :

➤ Plan de financement prévisionnel sur le H.T. :

- Fonds de soutien à l'investissement public local	72 663.42 € (30%)
- Aide de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet :	
Au titre du programme TEPCV	121 105.70 € (50 %)
- Participation communale :	48 442.28 € (20%)

TOTAL	242 211.40 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- **Accepte** le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **Autorise** M. le Maire à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision,
- **Dit** que les crédits sont portés au budget primitif 2017 en section d'investissement

2017-015. Approbation vente d'un bien sectionnaire intitulé « Patus de Calmon »

Vu la délibération n° 2016-065 du 19 octobre 2016, relative au lancement de la procédure de consultation des électeurs pour la vente d'un bien sectionnaire intitulé «Patus de Calmon»,

Vu les accords des 5 électeurs en date du 9 janvier 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 VOIX POUR) :

- Emet un avis favorable et accepte la vente du bien sectionnaire intitulé «Patus de Calmon», cadastré section B 119 d'une surface de 0 a et 28ca, à M. CAVALIER Jean pour la somme totale de 230€.

2017-016. Tableau des effectifs au 01/01/2017

Le conseil municipal ayant pris connaissance du tableau ci-dessous et à l'unanimité :

- Approuve le tableau des effectifs de la Commune d'Aiguefonde au 01/01/2017.

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budget ETP		Effectifs pourvus ETP	
		Dont TC	Dont TNC	Tit	Non Tit
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	0	1	0
Rédacteur	B	1	0	1	0
Adjoint administratif ppal 2° cl.	C	2	0	2	0
Total filière Administrative		4	0	4	0
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique	C	1	1.94	2.94	0
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1	0	1	0
Adjoint technique ppal 2° cl	C	6	0.79	6.79	0
Technicien	B	1	0	1	0
Total filière Technique		9	2.73	11.73	0
FILIERE SOCIALE					
Agent spéc. ppal 2° cl écoles mat.	C	0	1.68	1.68	0
Total filière Sociale		0	1.68	1.68	0
FILIERE SPORTIVE					
Educateur APS	B	1	0	1	0
Total filière Sportive		1	0	1	0
		14	4.41	18.41	0

2017-017. Création d'emplois saisonniers – été 2017

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 alinéa 2,

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison des congés d'été du personnel municipal, il y a lieu de créer six emplois, à temps complet, de 3 semaines chacun maximum.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer 6 emplois saisonniers, à temps complet, d'une durée maximale de 3 semaines chacun,
- Fixe la rémunération des emplois des saisonniers des services municipaux à IM 309.
- Charge Monsieur le Maire de recruter ces agents contractuels pour pourvoir à ces emplois.
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017 de la commune, Chapitre 012.

2017-019. Demande de subvention au titre du fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles auprès de l'Etat

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h45.